



ALLIANCE CHORALE
DU QUÉBEC

Politique de reconnaissance

Dernière modification : le 3 septembre 2017

Table des matières

1. Préface	3
2. Politique concernant les reconnaissances	3
Renseignements généraux.....	3
Le conseil d'administration	3
Remise des reconnaissances.....	3
3. Les reconnaissances	4
L'Ordre du mérite choral	4
Le prix Jean-Pierre-Guindon.....	4
Le prix Gilles-Breton.....	4
Le prix Marie-Bernard.....	5
Le certificat choral régional	5
La citation chorale.....	5
Le méritas choriste.....	6
4. Analyse des dossiers	6

1. Préface

Le conseil d'administration de l'Alliance chorale du Québec (ci-après appelée « Alliance ») a le mandat de faire appliquer la politique qui régit l'attribution des différentes reconnaissances.

Le principe de décerner des décorations à titre de reconnaissance aux membres des chœurs a été approuvé lors de l'assemblée générale des 5 et 6 juin 1987. Il a été révisé une première fois lors de la réunion du conseil d'administration des 15 et 16 janvier 2011, et de nouveau aux réunions du conseil d'administration du 13 février 2016 et du 18 janvier 2017. La version actuelle fut adoptée à la séance du conseil du 3 septembre 2017.

2. Politique concernant les reconnaissances

Renseignements généraux

L'Alliance décerne 7 catégories de reconnaissances aux personnes qui se sont illustrées au niveau du chant choral.

Ce sont :

1. L'Ordre du mérite choral;
2. Le prix Jean-Pierre-Guindon;
3. Le prix Gilles-Breton;
4. Le prix Marie-Bernard;
5. Le certificat choral régional;
6. La citation chorale;
7. Le méritas choriste.

Le conseil d'administration

À l'une de ses réunions statutaires annuelles, il étudie toutes les propositions reçues et il prend les décisions qui s'imposent à savoir si la reconnaissance demandée est à couleur locale, régionale ou nationale. Toute proposition qui n'est pas retenue doit faire l'objet d'un suivi au requérant.

Remise des reconnaissances

Au plus tard le 15 mars de chaque année, la direction générale informe les présidents, les présidentes, de chœurs ou de regroupements chorals des reconnaissances à remettre aux membres lors de cérémonies spéciales qui s'organiseront à cet effet. Il est à noter que l'Alliance ne défraie pas les coûts occasionnés lors de la remise des reconnaissances; cependant, elle produit les parchemins propres aux différentes reconnaissances, la plaque honorifique des prix Jean-Pierre-Guindon, Gilles-Breton et Marie Bernard et la médaille de l'Ordre du mérite choral.

3. Les reconnaissances

L'Ordre du mérite choral

Cette reconnaissance est réservée à ceux et celles qui rendent ou qui ont rendu des services exceptionnels à leur milieu local avec des ramifications dans des domaines particuliers au niveau provincial. C'est la plus haute reconnaissance que l'Alliance peut octroyer.

Elle est décernée aux personnes :

- Qui apportent ou ont apporté une aide extraordinaire au mouvement choral pendant plus de dix (10) ans;
- Qui, tout en apportant une aide exceptionnelle au mouvement choral, ont apporté une contribution spécifique à leur région et à la province.

Le récipiendaire, la récipiendaire, de cette reconnaissance reçoit un parchemin et une médaille qui lui sont remis lors d'une activité de l'Alliance ou lors d'un concert du chœur membre concerné.

Un seul prix de l'Ordre du mérite choral sera remis par année.

Le prix Jean-Pierre-Guindon

Ce prix est remis à un chef de chœur, une cheffe de chœur, qui œuvre depuis plus de vingt-cinq (25) ans en direction chorale et qui a contribué dans son milieu et son domaine à l'épanouissement du chant choral.

Le récipiendaire, la récipiendaire, se voit remettre une plaque honorifique et un parchemin dûment signé par la présidence de l'Alliance lors d'un concert de son chœur ou un autre moment choisi par le requérant. **Un seul prix Jean-Pierre-Guindon sera remis par année.**

Le prix Gilles-Breton

Ce prix est remis à un musicien, une musicienne, qui accompagne de façon régulière des chœurs depuis plus de quinze (15) ans et qui a contribué dans son milieu et son domaine au soutien musical du chant choral.

Le récipiendaire, la récipiendaire, se voit remettre une plaque honorifique et un parchemin dûment signé par la présidence de l'Alliance lors d'un concert de son chœur.

Un seul prix Gilles-Breton sera remis par année.

Le prix Marie-Bernard

Ce prix est remis à une personne dont les compositions, harmonisations et arrangements ont contribué de façon particulière au développement d'un répertoire de musique chorale de qualité ainsi qu'à l'épanouissement du chant choral dans son milieu et dans son domaine.

Le, la récipiendaire reçoit une plaque honorifique et un document dûment signé par la présidence de l'Alliance lors d'un concert de musique chorale ou un autre moment choisi par le requérant. **Un seul prix Marie Bernard sera remis par année.**

Le certificat choral régional

Cette récompense sera remise à ceux et celles qui rendent ou qui ont rendu des services bénévoles remarquables à leur milieu local, à leur chœur et qui ont eu des contributions intéressantes à leur région.

Elle est remise aux personnes suivantes :

- Qui apportent ou qui ont apporté une aide remarquable au mouvement choral pendant au moins cinq (5) ans;
- Qui, tout en apportant une aide remarquable au mouvement choral, fournissent une aide précieuse à leur région.

Le récipiendaire, la récipiendaire, de cette décoration reçoit un parchemin dûment signé par la présidence de l'Alliance.

La citation chorale

Cette gratification sera remise à ceux et celles qui rendent ou qui ont rendu des services bénévoles appréciés à leur chœur.

Elle est remise aux personnes :

- Qui apportent ou qui ont apporté leur aide musicale à leur milieu pendant de nombreuses années;
- Qui apportent ou qui ont apporté leur aide administrative à leur chœur depuis plusieurs années;
- Qui apportent ou qui ont apporté leur aide en réalisant différentes tâches techniques de soutien au sein de leur chœur.

Le récipiendaire, la récipiendaire, de cette reconnaissance reçoit un parchemin dûment signé par la présidence de l'Alliance.

Le méritas choriste

Cet honneur sera remis à une personne chantant ou ayant chanté depuis de nombreuses années au sein d'une même chorale ou d'un même milieu et dont on veut souligner la contribution ou l'attitude exceptionnelle.

Il est décerné à une personne qui:

- est reconnue pour sa bonne humeur, sa joie de vivre;
- fait preuve d'une grande assiduité aux répétitions;
- dont la discipline de travail, tant à la maison qu'en répétition, est remarquable;
- par son comportement et son attitude, contribue positivement au bon déroulement des activités de la chorale.

Le, la récipiendaire de cette reconnaissance reçoit un parchemin dûment signé par la présidence de l'Alliance.

4. Analyse des dossiers

Pour l'Ordre du mérite choral et les prix Jean-Pierre-Guindon et Gilles-Breton, toute candidature doit être soumise au conseil d'administration **avant le 30 novembre de chaque année** et doit comporter les documents suivants :

- Un formulaire de demande dûment complété;
- Un court curriculum du candidat;
- Une lettre de recommandation d'une personne impliquée dans le milieu choral.

Pour le prix Marie Bernard, toute candidature doit être soumise au conseil d'administration **avant le 30 novembre de chaque année** et doit comporter les documents suivants:

- Un formulaire de demande dûment complété;
- Un court curriculum du candidat;
- Une lettre de recommandation d'une personne impliquée dans le milieu choral;
- Quelques échantillons de ses compositions, arrangements ou harmonisations pour chœur.

Pour des raisons administratives ou de calendrier, toute autre date limite pourra être définie par la permanence de l'Alliance, en accord avec le conseil d'administration. Cette date sera alors communiquée sur les différents supports de communication de l'Alliance (infolettre, site internet, etc.) et prévaudra sur la date précisée dans cette présente politique.

Pour le certificat choral régional, la citation chorale et le méritas choriste, le dépôt de candidature peut être effectué en tout temps.

L'Alliance produira les différents parchemins relatifs aux sept reconnaissances. De même, elle fournira une décoration représentant le sigle de l'Alliance pour l'Ordre du mérite choral et la plaque honorifique des prix Jean-Pierre-Guindon, Gilles-Breton et Marie Bernard.